

24 juillet 2007

Les 150 ans du procès de Madame Bovary

.....

Quand la justice faisait le procès du vice

Il y a 150 ans, s'ouvrait le procès de Madame Bovary pour "offenses à la morale publique et à la religion". Malgré l'excellent réquisitoire de l'avocat impérial, Flaubert a été acquitté. Les juges estimant que "les passages quelque répréhensibles qu'ils soient, sont peu nombreux si on les compare à l'étendue de l'ouvrage".



"L'offense à la morale publique est dans les tableaux lascifs que je mettrai sous vos yeux, l'offense à la morale religieuse dans des images voluptueuses mêlées aux choses sacrées" a lâché Ernest Pinard au début de son réquisitoire. Pour étayer cette idée, l'avocat impérial s'est appuyé sur quatre passages du roman. Petit rappel de l'oeuvre pour comprendre le réquisitoire.

L'histoire démarre avec le récit de la jeunesse de Charles Bovary. Se poursuit avec son entrée au collège et son mariage raté avec une riche veuve. Emma devient ensuite le personnage principal. Elevée dans un couvent, puis vivant à la ferme, elle se laisse séduire par Charles Bovary. L'épouse. Sa vie dans un petit bourg de Normandie est étroite, sans relief. Son mari, petit médecin sans ambition la dégoûte. Après une aventure extraconjugale avec Rodolphe puis Léon, un clerc de notaire de Rouen, criblée de dettes à cause de la vie luxueuse qu'elle a menée, elle décide de se suicider. A l'arsenic.

L'adultère avec Rodolphe est selon Ernest Pinard immoral. "La médiocrité domestique la poussait à des fantaisies luxueuses, les tendresses matrimoniales à des désirs d'adultères, écrivait Flaubert. Emma et Rodolphe se regardaient, un désir suprême faisait frissonner leurs lèvres sèches, et mollement, sans effort, leurs doigts se confondirent" poursuivait-il. Cette scène n'était pas du goût de l'avocat impérial.

"J'ai un amant! un amant!"

La chute l'était encore moins. " Elle se répétait: j'ai un amant! un amant! se délectant à cette idée comme à celle d'une autre puberté qui lui serait survenue. Elle allait donc enfin posséder ces plaisirs de l'amour, cette fièvre de bonheur dont elle avait désespéré. Elle entrait dans quelque chose de merveilleux, où tout serait passion, extase, délire". "Dés cette première faute et cette première chute, Madame Bovary glorifie l'adultère" lançait alors Ernest Pinard.

Le second passage critiqué concerne la transition religieuse entre les deux adultères. Madame Bovary étant tombée malade à ce moment là.

" Un jour qu'au plus fort de sa maladie elle s'était crue agonisante, elle avait demandé la communion ; et à mesure que l'on faisait dans sa chambre les préparatifs pour le sacrement, que l'on disposait en autel la commode encombrée de sirops, et que Félicité semait par terre des fleurs de dahlia, Emma sentait quelque chose de fort passant sur elle, qui la débarrassait de ses douleurs, de toute perception, de tout sentiment. Sa chair allégée ne pesait plus, une autre vie commençait ; il lui sembla que son être montant vers Dieu allait s'anéantir dans cet amour, comme un encens allumé qui se dissipe en vapeur".

L'avocat impérial a estimé qu'elle salissait l'institution du mariage: "voluptueuse un jour, religieuse le lendemain, nulle femme, même dans d'autres régions, même sous le ciel d'Espagne ou d'Italie, ne murmure à Dieu les caresses adultères qu'elle donnait à l'amant".

Poésie de l'adultère

Il n'a pas non plus apprécié le deuxième adultère avec Léon cette fois-ci. *"Elle se déshabillait brutalement, arrachant le lacet mince de son corset qui sifflait autour de ses hanches comme une couleuvre qui glisse. Elle allait sur la pointe de ses pieds nus regarder encore une fois si la porte était fermée, puis elle faisait d'un seul geste tomber ensemble tous ses vêtements ; - et pâle, sans parler, sérieuse, elle s'abattait contre sa poitrine, avec un long frisson"*. Ernest Pinard s'est insurgé: *"tantôt, c'est la souillure du mariage, tantôt ce sont ces platitudes, mais c'est toujours la poésie de l'adultère"*.

Le quatrième passage sur lequel s'est appuyé l'avocat impérial est celui relatif à la mort de Madame Bovary. *"Le prêtre se releva pour prendre le crucifix ; alors elle allongea le cou comme quelqu'un qui a soif, et collant ses lèvres sur le corps de l'Homme-Dieu, elle y déposa de toute sa force expirante le plus grand baiser d'amour qu'elle eût jamais donné. Ensuite il récita le Misereatur et l'Indulgentiam, trempa son pouce droit dans l'huile et commença les onctions"* écrivait Flaubert. Puis, Madame Bovary a quitté la vie.

"L'oeuvre au fond n'est pas morale"

Flaubert a couché cette mort sur le papier. *"Le drap se creusait depuis ses seins jusqu'à ses genoux, se relevant ensuite à la pointe des orteils"*. Une description vivement dénoncée par Ernest Pinard: *"lorsque le corps est froid, la chose qu'il faut respecter par-dessus tout, c'est le cadavre que l'âme a quitté. Quand le mari est là, à genoux, pleurant sa femme, quand il a étendu sur elle le linceul, tout autre se serait arrêté, et c'est le moment où M. Flaubert donna le dernier coup de pinceau"*. Le mélange du sacré et du voluptueux au moment de la mort de Madame Bovary l'a horrifié. *"L'oeuvre au fond n'est pas morale"* a-t-il ajouté.

*"Imposer à l'art l'unique règle de la décence publique, ce n'est pas l'asservir, mais l'honorer. L'art sans règle n'est plus l'art"*a-t-il conclu à la fin de son réquisitoire. Il reproche notamment à Gustave Flaubert non pas d'avoir peint les passions, la vengeance, et l'amour. Mais, de ne pas avoir fait le procès du vice et de la bêtise.

Durant sa plaidoirie, Maître Senard, l'avocat de Flaubert a tout simplement expliqué que son client appartenait à l'école réaliste. Qu'il s'attachait à la réalité des choses. Que l'ouvrage avait pour but de présenter aux lecteurs, *"le tableau vrai de ce qui se rencontre le plus souvent dans le monde"*.

Estimant que *"les passages quelque répréhensibles qu'ils soient, sont peu nombreux si on les compare à l'étendue de l'ouvrage"*, les juges ont acquitté Flaubert le 7 février 1857. Pour le plus grand plaisir des lecteurs.